

LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

# RAPPORT ANNUEL

2004-2005



Association québécoise  
du loisir municipal





LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

# RAPPORT ANNUEL

2004-2005



Association québécoise  
du loisir municipal

Association québécoise du loisir municipal, octobre 2005

Conception, photographies et infographie : Normand Caron  
Révision linguistique : Denis Poulet  
Impression : Regroupement Loisir Québec

# Table des matières

## SECTION 1

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et ordre du jour proposé .....	7
---	---

## SECTION 2

Officiers du conseil exécutif et membres du conseil d'administration 2004-2005 .....	8
---	---

## SECTION 3

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal tenue le 30 septembre 2004 au Manoir Saint-Sauveur .....	10
---	----

## SECTION 4

Règlements généraux et propositions de modifications .....	15
--	----

## SECTION 5

Rapports du président et des comités .....	23
--	----

## SECTION 6

Rapport du vérificateur et états financiers .....	31
---	----



## SECTION 1

# Avis de convocation

Le 23 septembre 2005

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) se tiendra le 20 octobre à 15 h 15 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, 311, boulevard Hôtel-de-Ville.

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2004
4. Propositions de modification des règlements généraux
5. Rapport du président et des responsables des comités de travail
6. Présentation et adoption des états financiers 2004-2005
7. Nomination d'un vérificateur
8. Ratification des actes des administrateurs
9. Mot du représentant de l'Association canadienne des parcs et loisirs
10. Élections
  - 11.1 Élection d'une présidente ou d'un président
  - 11.2 Élection des administrateurs des régions paires
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

Alain Bernard, secrétaire-trésorier

## SECTION 2

# Officiers du conseil exécutif 2004-2005

Président :

M. Richard-A. Coulombe, 56 rue Martel, Chambly, J3L 1V3

Vice-président :

M. Daniel Leduc, 5, boulevard d'Youville, Châteauguay, J6J 2P8

Secrétaire-trésorier :

M. Alain Bernard, 490, Montée de l'Église, Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue (Montréal), H9C 1G9

Représentants des régions :

M. Pierre Watters, 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg (Québec), G1H 7H5 (Capitale nationale)

Mme Marie-Hélène St-Onge, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, J8X 3Y9 (Outaouais)

## Membres du conseil d'administration 2004-2005

Les officiers du conseil exécutif

Bas-Saint-Laurent

M. Benoît Ouellet, 67, rue DuRocher, Rivière-du-Loup, G5R 1J8

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mme Sylvie Tremblay, 160, rue Principale, Albanel, G8M 3J5

Mauricie

Vacant

Estrie

M. Marc Latendresse, 555, Grandes Fourches Sud, Bloc B, Sherbrooke, J1H 5H9

Montréal

M. Ted Cox, 7500, chemin Mackle, Hampstead/Côte-St-Luc/Montréal Ouest, H4W 1A5



Abitibi-Témiscamingue

Vacant

Côte-Nord

François LeBlond, 70, boulevard Michel-Hémond, Baie-Comeau, G4Z 2A5

Nord-du-Québec

Vacant

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

M. Denis Blanchette, 127, avenue Louisbourg, Bonaventure, G0C 1E0

Chaudière-Appalaches

M. Renaud Lamontagne, 144, rue Notre-Dame Sud, Thetford Mines, G6G 5T3

Laval

M. Jean-Pierre Tessier, 4, Place Laval, bureau 100, Laval, H7V 3Z4

Lanaudière

M. Bernard Galipeau, 3599, rue Church, Rawdon, J0K 1S0

Laurentides

Mme Christine Beaulieu, 8515, rue Saint-Jacques, Mirabel, J7N 2A3

Montérégie

M. Jean-François Lévesque, 1810, rue Principale Est, Farnham, J2N 1N4

Centre-du-Québec

M. André Paquet, 300, rue Cockburn, Drummondville, J2B 6W3

Nord du Québec

Vacant

Membre coopté 2004-2005

M. Paul-André Lavigne, 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg, G1H 7H5

Association canadienne des parcs et loisirs, représentant provincial

M. Denis Servais, 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg, G1H 7H5

## SECTION 3

# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal tenue le 30 septembre 2004 au Manoir Saint-Sauveur

Sont présents :

Archambault, Jacques (Longueuil); Armishaw, Lisa (Nouvelle); Barbier, Michel (Longueuil); Bergeron, Clément (CBEC-Réseau); Bergevin, Joël (Gatineau); Castonguay, Claude (Québec); Beaulieu, Christine, (Mirabel); Bellemare, Daniel (Louiseville); Bernard, Alain (Notre-Dame-de-l'Île-Perrot); Berthiaume, Jacques (Saint-Hyacinthe); Blais, Mélanie (Sainte-Brigitte-de-Laval); Blais, Pascal (Saint-Paul); Blanchette, Denis (Bonaventure); Blanchette, Marthe (Saint-Félix-de-Valois); Blanchette, Richard (Montréal); Blondin, Marc (Montréal); Boilard, Bertrand (Montréal); Beaumont, Vincent (Gatineau); Boucher, Laval (Saguenay); Bourguignon, Robert (Longueuil); Breault, Marc-Olivier (Lavaltrie); Brunet, Jalbert (Brownsburg-Chatham); Casaubon, Clairette (Notre-Dame-des-Prairies); Castonguay, Natacha (URLS Gaspésie); Clairemont, Isabelle (Gatineau); Côté, Jean (MAMSL); Coulombe, Jean-François (Prévost); Coulombe, Richard-A. (Chambly); Cox, Ted (Montréal); Daniel, Émy (Blainville); Deblois, Marc (Laval); Desaulniers, Karine (Gatineau); Desaulniers, Valérie (Yamachiche); Devine, Bruce (Chelsea); Ducharme, Isabelle (Lorraine); Fournier, Alain (Victoriaville); Fyfe, Robert (Mont-Saint-Hilaire); Gagnon, Linda (Magog); Gagnon, Nathalie (Stoneham); Galipeau, Bernard (Rawdon); Godin, Michel (Saint-Eustache); Guay, Carole (Saint-Jean-sur-Richelieu); Hémond, Christianne (Laval); Hénault, Serge (URLS Chaudière-Appalaches); Juneau, Édith (Groupe DBSF); Lacasse, Alain (Sainte-Anne-des-Plaines); Lafleur, Patrick (AQLM); Laliberté, Clément (Montmagny); Lamontagne, Renaud (Thetford Mines); Landry, François (Longueuil); Lapointe, Martine (Montréal); Laquerre, Stéphanie (Longueuil); Laramée, Jacques (Lachute); Latendresse, Marc (Sherbrooke); Lavigne, Paul-André (Québec); Lavoie, Claude (Saint-Anselme); Lebeau, Catherine (L'Assomption); Leblanc, Luc (Saint-Sauveur); LeBlond, François (Baie-Comeau); Leduc, Daniel (Châteauguay); Lemay, Louis (Saint-Jean-sur-Richelieu); Lemelin, Éric (Saint-Pascal); Lemieux, Chantal (Rigaud); Létourneau, Martin (Gatineau); Marquis, André (Saint-Jean-sur-Richelieu); Lévesque, Jean-François (Farnham); Loisel, Christian (Laval); Monette, René (Salaberry-de-Valleyfield); Morin, Pierre (Montréal); Nadeau, Christian (Sainte-Adèle); Nicole, Paul (Gatineau); Ouellet, Benoît (Rivière-du-Loup); Ouellet, Marie-Claude; Paquet, André (Drummondville); Paquin, Louis (Saint-Lazare); Perron, Gérald (M<sup>2</sup>e); Poirier, Josée (Montréal); Paulus, Estelle (La Tuque); Poulin, Serge (Chambly); Primeau, André (Lachute); Proulx, Marc (Gatineau); Quirion, Chantal (Beauceville); Readmam, Mario (Richelieu); Rivest, France (Saint-Charles-Borromée); Roberge, Jean-Marc (Québec); Roger, Paul-André (Laval); Rose, Carole (Sainte-Catherine); Rousseau, Gilles (Laval); Rousseau, Luc (Montréal); Roy, Alain (Rosemère); Roy, Caroline (Saint-Jean-sur-Richelieu); Roy, Ginette (Saint-Eustache); Sasseville, Carol (Dolbeau-Mistassini); Sauvageau, Jacques (Sept-Îles); Savaria, Martin (Montréal); Schryburt, Christian (Prévost); Servais, Denis (Charlesbourg); Simard, Benoît (Contrecoeur); St-Onge, Marie-Hélène (Gatineau); St-Hilaire, Amélie (La Pocatière); Taveroff, David (Montréal); Tessier, Jean-Pierre (Laval); Tremblay, Sylvie (Albanel); Valiquette, Sylvain (Saint-Adolphe-d'Howard); Watters, Pierre (Québec); Wilmet, Ludovic (UQTR); Yelle, Dominic (Saint-Constant); Zizian, Raymond (Saint-Jérôme).

## **1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Monsieur Richard Coulombe, président de l'AQLM, déclare l'assemblée ouverte et fait lecture de l'avis de convocation.

La régularité du quorum étant vérifiée, M. Richard Coulombe fait lecture de l'ordre du jour.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Christian Schryburt (Prévost), appuyé par M. René Monette (Salaberry-de-Valleyfield), propose d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Accepté à l'unanimité.

## **3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2003**

M. Bernard Galipeau (Rawdon), appuyé de M. Luc Leblanc (Saint-Sauveur), propose d'adopter le procès-verbal du 2 octobre 2003.

Accepté à l'unanimité.

## **4. Rapport du président de l'Association québécoise du loisir municipal**

M. Richard Coulombe, président sortant de l'Association québécoise du loisir municipal, fait lecture du Rapport du président et commente les réalisations de l'Association au cours de l'année 2003-2004.

M. Coulombe profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration et du comité exécutif, les membres et les collaborateurs, et souligne le travail accompli au cours de cette période.

## **5. Présentation du projet de comités consultatifs et exécutifs**

M. Richard Coulombe présente le projet de mise en place de comités consultatifs et exécutifs au sein de l'AQLM. Le projet a pour but de proposer une formule permettant aux membres de l'Association de s'impliquer dans différents volets de l'Association.

Ainsi il est proposé de mettre en place des comités traitant :

- des communications et des services aux membres ;
- de la recherche et du développement ;
- des thématiques en loisir municipal ;
- de la formation.

À cet effet, le comité organisateur de la conférence annuelle du loisir municipal fait partie des comités, à la différence que les membres proviennent exclusivement de la région d'accueil, contrairement aux autres comités où les membres peuvent provenir de toute les régions.

Ces comités, tels que décrits aux pages 24 et 25 du Rapport annuel, auront des mandats spécifiques à leur thématique et seront consultatifs, et éventuellement exécutifs selon les demandes du conseil exécutif.

## **6. Dépôt de document: *Guide de terminologie en loisir* (document préliminaire)**

M. Coulombe présente sommairement la démarche antérieure à la réalisation du projet de *Guide de terminologie en loisir*. Le document est remis à toutes les personnes présentes.

M. Coulombe mentionne que le guide sera mis sur le portail de l'Association et que l'outil sera bonifié annuellement.

Les membres sont invités à faire part en tout temps de leurs commentaires et recommandations sur les prochains termes à présenter dans ce guide.

## **7. Présentation du programme de parrainage**

M. Coulombe mentionne que l'AQLM a récemment adopté un nouveau programme visant à soutenir les nouveaux professionnels en loisir municipal ainsi que les étudiants intéressés au loisir municipal, membres de l'AQLM. L'Association servira d'intermédiaire entre les demandeurs et les parrains (professionnels d'expérience).

## **8. Présentation et adoption des états financiers 2003-2004**

M. Alain Fournier, trésorier, présente l'état des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2005, vérifié par M. Michel Bombardier, c.a., qui montre des revenus de 242 883,35 \$, ce qui représente une augmentation de 12,43 % par rapport à l'année 2003 et de 21 % depuis deux ans.

Les dépenses sont de 239 904,99 \$, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'année 2003.

Pour l'année 2003-2004, l'excédent de l'exercice est de 2978,36 \$ comparativement à - 4105,95 \$ en 2002-2003.

L'avoir des membres à la fin de l'exercice se terminant le 30 juin 2004 est de 40 674,10 \$.

M. Jacques Sauvageau (Sept-Îles), appuyé de M. Jean-Marc Roberge (Québec), propose d'accepter les états financiers 2003-2004 tels que déposés.

Accepté à l'unanimité.

## **9. Nomination d'un vérificateur**

M. Alain Fournier (Victoriaville), appuyé de M. Paul-André Roger (Laval), propose de réserver les services de M. Michel Bombardier pour la vérification des états financiers 2004-2005.

Accepté à l'unanimité.

## **10. Ratification des actes des administrateurs**

Mme Josée Poirier (Montréal), appuyée de M. Claude Lavoie (Saint-Anselme), propose de ratifier les actes des administrateurs pour l'année 2003-2004.

Accepté à l'unanimité.

## **11. Mot du représentant de l'Association canadienne des parcs et loisirs**

M. Denis Servais, représentant du Québec au conseil d'administration de l'ACPL, mentionne que pendant son mandat de deux ans, il a trois objectifs :

- améliorer les services aux membres;
- rendre l'association bilingue;
- développer une réponse adaptée de l'ACPL à l'endroit du Québec.

M. Servais fait part aux membres que la directrice générale vient de quitter son poste et que le prochain candidat ou la prochaine candidate devra être bilingue. Il s'agit d'une première action concrète pour franciser l'ACPL. Également, M. Pierre Morin est actuellement président de l'ACPL pour un mandat de deux ans. Il s'agit du premier président francophone depuis la création de l'ACPL.

Également, il est question de l'entente de partenariat entre l'AQLM et l'ACPL. L'ACPL est disposée à revoir le cadre habituel de ses ententes avec les partenaires pour s'assurer que chacune de celles-ci soit adaptée aux besoins spécifiques des différentes provinces. Dans la prochaine année, les deux associations verront à négocier une nouvelle entente gagnante-gagnante.

Également, à propos de la décision de l'AQLM de ne plus inclure automatiquement la cotisation d'un membre par ville à l'ACPL mais de l'offrir à titre optionnel, M. Servais rappelle l'importance que chaque ville ayant des membres à l'AQLM maintienne son adhésion à l'ACPL pour assurer que le Québec puisse bénéficier des programmes canadiens éventuellement rendus disponibles aux provinces et pour soutenir les changements en cours, notamment en matière de francisation des services.

## **12. Élections**

M. Daniel Leduc, appuyé de M. René Monette (Salaberry-de-Valleyfield), propose que M. Paul-André Lavigne (Québec) agisse à titre de président d'élection et que M. Patrick Lafleur agisse à titre de secrétaire d'élection.

Accepté à l'unanimité.

### **12.1 Élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente**

M. Alain Bernard (Notre-Dame-de-L'Île-Perrot) propose de reconduire le mandat de M. Daniel Leduc (Châteauguay) au poste de vice-président. M. Leduc accepte.

Comme il n'y a aucune autre mise en nomination, M. Daniel Leduc est nommé vice-président de l'Association québécoise du loisir municipal pour un mandat de deux ans, soit de 2004 à 2006.

## **12.2 Élection d'un secrétaire-trésorier ou d'une secrétaire-trésorière**

M. Alain Fournier (Victoriaville) propose M. Alain Bernard (Notre-Dame-de-L'Île-Perrot) au poste de secrétaire-trésorier. M. Bernard accepte.

Comme il n'y a aucune autre mise en nomination, M. Alain Bernard est nommé secrétaire-trésorier de l'Association québécoise du loisir municipal pour un mandat de deux ans, soit de 2004 à 2006.

## **12.3 Élection des administrateurs des régions paires**

Les membres se réunissent par collège électoral des régions. Pour l'année 2004-2005, les membres du conseil d'administration sont les suivants :

### **Régions paires**

Région 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean) M. Carold Sasseville, Dolbeau-Mistassini

Région 04 (Mauricie) Vacant

Région 06 (Montréal) M. Ted Cox, Hampstead/Côte-St-Luc/Montréal Ouest

Région 08 (Abitibi-Témiscamingue) vacant

Région 10 (Nord-du-Québec) vacant

Région 12 (Chaudière-Appalaches) M. Renaud Lamontagne, Thetford Mines

Région 14 (Lanaudière) M. Bernard Galipeau, Rawdon

Région 16 (Montérégie) M. Jean-François Lévesque, Farnham

### **Régions impaires**

Région 01 (Bas-Saint-Laurent) M. Benoit Ouellet, Rivière-du-Loup

Région 03 (Capitale nationale) M. Pierre Watters, Québec

Région 05 (Estrie) M. Marc Latendresse, Sherbrooke

Région 07 (Outaouais) Mme Marie-Hélène Saint-Onge, Gatineau

Région 09 (Côte-Nord) M. François Leblond, Baie-Comeau

Région 11 (Chaudière-Appalaches) M. Renaud Lamontagne

Région 13 (Laval) M. Jean-Pierre Tessier, Laval

Région 15 (Laurentides) Mme Christine Beaulieu, Mirabel

Région 17 (Centre-du-Québec) M. André Paquet, Drummondville

## **13. Divers**

M. Coulombe rappelle qu'il est important que les membres intéressés à faire partie de l'un ou l'autre des comités consultatifs et exécutifs donnent leur nom immédiatement.

Conférence annuelle 2005

M. Benoit Ouellet (Rivière-du-Loup) invite les membres de l'AQLM à la prochaine conférence annuelle à Rivière-du-Loup en 2005.

## **14. Levée de l'assemblée**

Sur proposition de M. Pierre Watters (Québec), appuyé de M. François LeBlond (Baie-Comeau), l'assemblée est levée.

Accepté à l'unanimité.

## SECTION 4

# Règlements généraux et propositions de modifications

### **Article 2: Nature**

L'Association est incorporée et régie selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies.

### **Article 3: Siège social**

Le siège social de l'Association est situé au Québec, dans une ville désignée par le conseil d'administration.

### **Article 4 : Objectifs**

Les objectifs de l'Association québécoise du loisir municipal sont de :

- regrouper les employés occupant un poste professionnel dans un service municipal de loisir ou dans son équivalent mandaté par la Ville;
- promouvoir le loisir municipal;
- offrir une gamme de services à ses membres;
- œuvrer au développement des pratiques professionnelles en loisir municipal;
- reconnaître et soutenir les regroupements régionaux et thématiques des membres.

## **Chapitre II - Membres**

### **Article 5: Catégories**

#### **5.1 Membre actif**

Toute personne travaillant à titre de professionnel en loisir municipal, dans un service municipal de loisir ou son équivalent mandaté par une Ville.

#### **5.2 Membre associé**

##### **5.2.1 individuel**

Particulier, chercheur et/ou professeur s'intéressant au loisir municipal et/ou à la profession.

##### **5.2.2 corporatif**

Institution scolaire, gouvernementale ou paragouvernementale et organisme à but non lucratif s'intéressant au loisir municipal et/ou à la profession.

### **5.2.3 commercial**

Compagnie privée (fournisseur de produits et/ou services, expert-conseil) s'intéressant au loisir municipal.

### **5.2.4 étudiant**

Toute personne poursuivant des études (collégiales ou universitaires) et intéressée au loisir municipal et/ou à la profession. De plus, une personne ayant terminé ses études peut, pendant l'année suivant la fin de ses études, détenir le statut de membre associé étudiant.

### **5.2.5 retraité**

Professionnel en loisir municipal à la retraite, intéressé à demeurer membre.

## **5.3 Membre honoraire**

Toute personne ayant significativement contribué à l'avancement du loisir municipal et de la profession. Seuls les membres du conseil d'administration de l'AQLM peuvent accorder cette reconnaissance honorifique selon le mérite reconnu aux candidats potentiels.

## **Article 6 : Éligibilité**

Membre actif ou associé:

- doit correspondre à la définition de l'une ou l'autre des catégories;
- doit payer sa cotisation annuelle.

## **Article 7 : Pouvoirs, suspensions et démissions**

### **7.1 Généralités**

Tous les membres de la corporation peuvent utiliser des services et participer aux diverses réunions.

### **7.2 Règles de conduite**

Toute personne qui, sciemment ou non, ne respecte pas les directives ou règlements de l'Association et/ou qui pose des gestes ou actions allant à l'encontre des règles de conduite de l'Association est susceptible d'être pénalisée.

### **7.3 Décision**

Toute décision relative à la suspension ou à l'expulsion d'un membre devra être prise à la suite d'une résolution du conseil d'administration ayant recueilli l'approbation des deux tiers (2/3) des membres dudit conseil.

### **7.4 Suspension d'un membre**

Avant de prononcer la suspension ou l'expulsion d'un membre, le conseil d'administration doit l'aviser par lettre recommandée de la date et de l'heure de l'audition de son cas et lui offrir de se faire entendre.

### **7.5 Droits**

Un membre peut se retirer de l'Association en faisant parvenir sa démission par écrit au conseil d'administration.



## **7.6 Pouvoir du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut suspendre ou exclure par résolution un membre du conseil d'administration ou un membre régulier pour tout manquement grave aux règles établies.

## **Chapitre III - Assemblées**

### **Article 8 : Assemblée générale**

#### **8.1 Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale est composée des membres actifs. Les autres membres y sont invités à titre d'observateurs.

#### **8.2 Date de l'assemblée générale**

L'assemblée générale se réunit dans les quatre (4) mois suivant la fin de l'exercice financier.

#### **8.3 Assemblée extraordinaire**

L'assemblée extraordinaire peut être convoquée soit par le conseil d'administration ou sur demande écrite d'au moins dix pour cent (10%) de membres votants et ce, dans les quinze jours qui suivent la date de réception d'une telle demande. La demande doit être adressée au secrétaire-trésorier.

#### **8.4 Convocation**

Toute assemblée générale ou extraordinaire doit être convoquée par courrier électronique et/ou par poste régulière au minimum quinze (15) jours et au maximum vingt et un jours (21) jours avant la date de sa tenue.

#### **8.5 Avis de convocation**

L'avis de convocation d'une assemblée extraordinaire devra comporter la justification de sa convocation et les délibérations ne porteront que sur les sujets à l'ordre du jour.

#### **8.6 Quorum**

Les membres présents forment quorum.

#### **8.7 Votation**

Seuls les membres actifs ont droit de vote aux assemblées. La votation se fait au scrutin ouvert mais sur demande d'au moins un (1) membre actif, elle se fait au scrutin secret.

Les propositions sont acceptées à la majorité des voix. Le président détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

## **Chapitre IV - Conseil d'administration**

### **Article 9 : Composition**

Le conseil d'administration est composé de vingt et un membres (21), c'est-à-dire trois (3) officiers élus au suffrage universel, dix-sept (17) directeurs élus par les régions (par collèges

## **Article 10 : Officiers du conseil d'administration**

Les officiers du conseil d'administration sont le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier.

## **Article 11 : Rôle des membres du conseil d'administration**

### **11.1 Président**

- Préside les assemblées du conseil d'administration, les assemblées générales annuelles et extraordinaires.
- Soumet l'ordre du jour des différentes assemblées.
- Fait partie d'office de tous les comités.
- Représente l'Association à l'externe.
- Assure le suivi des décisions du conseil auprès des mandataires et des autres instances et groupes de l'Association.

### **11.2 Vice-président**

À la vice-présidence, le titulaire assiste la présidence et, en cas d'incapacité du titulaire de la présidence, le conseil d'administration désigne le vice-président pour le remplacer et, le cas échéant, pour compléter son mandat.

### **11.3 Secrétaire-trésorier**

Le titulaire est le signataire des procès-verbaux et autres documents légaux de l'Association, il prépare et contrôle le budget, et est responsable des opérations financières de l'Association dont il rend compte périodiquement. Il signe les effets de commerce de l'Association.

### **11.4 Membres du conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.

### **11.5 Vacance**

En cas de vacance, le conseil d'administration comble le poste libre pour la durée du mandat à écouler parmi les membres de l'AQLM de la même région administrative.

### **11.6 Membre coopté**

À titre de conseiller expert, un membre coopté peut être nommé par le conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale pour un mandat d'un an. Le conseil d'administration identifie le membre coopté selon les préoccupations ou les objectifs de l'Association en cours d'année.

## **Article 12 : Quorum, convocation et fréquence des réunions**

### **12.1 Quorum**

Le quorum des réunions du conseil d'administration est de onze (11) personnes.

### **12.2 Convocation**

La convocation des réunions du conseil d'administration se fait au moins dix (10) jours avant leur tenue.

## **Article 13 : Mandat**

Principalement, mais non exclusivement, le conseil d'administration administre les affaires de l'Association; particulièrement il :

- accepte les nouveaux membres;
- reconnaît les regroupements régionaux et les tables sectorielles de travail;
- procède à l'embauche de tout employé de l'Association;
- accepte les ententes, contrats et autres engagements de l'Association;
- élabore et supervise le plan d'action annuel;
- fixe la cotisation, les avantages et les privilèges pour chaque statut de membres;
- se prononce et promeut les intérêts de l'Association;
- nomme les représentants de l'Association aux autres organisations annuellement ;
- nomme le membre coopté, si requis;
- nomme les deux membres des régions au conseil exécutif (Conseil exécutif, art. 15).

## **Article 14: Élection**

### **14.1 Élection des membres du conseil d'administration**

L'élection des membres du conseil d'administration a lieu lors de l'assemblée générale annuelle des membres actifs.

### **14.2 Président, vice-président et secrétaire-trésorier**

Le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier sont élus à la majorité de l'ensemble des membres votants présents à l'assemblée générale annuelle de l'Association pour des mandats de deux ans, en alternance.

### **14.3 Autres membres**

Les autres membres (17) sont élus pour des mandats de deux ans en alternance, par un collège électoral des régions formé des délégués élus par les membres actifs de chacune des régions. Pour la première année d'application, les délégués des régions portant un numéro impair seront nommés pour un terme d'un (1) an et les délégués des régions portant un numéro pair seront nommés pour un terme de deux (2) ans.

### **14.4 Élection des membres des collèges électoraux**

Les membres du collège électoral des régions sont élus lors de l'assemblée générale annuelle par les membres actifs, réunis en région.

## **Chapitre V - Conseil exécutif**

*Modification proposée: changer « Conseil exécutif » par « Comité exécutif ».*

### **Article 15 : Composition**

Le conseil exécutif est composé de cinq (5) membres.

**Article 16 : Officiers du conseil exécutif**

Les officiers du conseil exécutif sont le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier et deux (2) membres de deux (2) régions autres que les régions représentées par le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier.

**Article 17 : Élection**

L'élection des membres des régions au conseil exécutif se fait annuellement, à l'assemblée du conseil d'administration suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle des membres. Les membres précédemment élus au conseil exécutif démissionnent à cette occasion mais ils sont rééligibles.

**Article 18 : Disqualification**

Un membre du conseil exécutif qui cesse d'être administrateur de la corporation est automatiquement disqualifié comme membre du conseil exécutif.

**Article 19 : Destitution**

Le conseil d'administration peut en tout temps destituer, avec ou sans raison, n'importe lequel des membres du conseil exécutif.

**Article 20 : Vacance**

En cas de vacance, le conseil d'administration comble le poste libre pour la durée du mandat à écouler parmi les membres du conseil d'administration.

**Article 21 : Assemblée**

Les assemblées du conseil exécutif peuvent être tenues à trois (3) jours d'avis, à tel moment et à tel endroit. Seuls le président ou le vice-président peuvent convoquer les rencontres.

**Article 22 : Présidence**

Les assemblées du conseil exécutif sont présidées par le président de l'Association ou, en son absence, par le vice-président.

**Article 23 : Quorum**

Le quorum aux assemblées du conseil exécutif est de trois (3) membres.

**Article 24 : Pouvoirs**

Le conseil exécutif a l'autorité et exerce tous les pouvoirs du conseil d'administration pour la gestion courante des affaires de l'Association, sauf les pouvoirs qui, en vertu de la loi, doivent être exercés par le conseil d'administration ainsi que ceux que le conseil d'administration peut se réserver expressément. Le conseil exécutif fait rapport de ses activités périodiquement au conseil d'administration et celui-ci peut alors renverser ou modifier les décisions prises, à condition que les droits des tiers n'en soient pas affectés.

## **Chapitre VI - Année financière**

### **Article 25 : Année financière**

L'année financière de l'Association est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### **Article 26 : Institutions bancaires**

Le conseil d'administration détermine par résolution les institutions financières où le secrétaire-trésorier doit déposer les avoirs de l'Association.

### **Article 27 : Vérification**

Les livres et états financiers de l'Association sont vérifiés à chaque année, après l'expiration de l'exercice financier, par une firme comptable nommée à cette fin à l'assemblée générale annuelle.

## **Chapitre VII - Amendements aux règlements généraux**

### **Article 28 : Amendements aux règlements généraux**

Les amendements aux présents règlements généraux peuvent être effectués par le conseil d'administration, mais ils doivent être ratifiés lors de la tenue d'une assemblée générale de l'Association.

## **Annexe - Régions administratives**

Région 01 Bas-Saint-Laurent

Région 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean

Région 03 Capitale nationale

Région 04 Mauricie

Région 05 Estrie

Région 06 Montréal

Région 07 Outaouais

Région 08 Abitibi–Témiscamingue

Région 09 Côte-Nord

Région 10 Nord-du-Québec

Région 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Région 12 Chaudière-Appalaches

Région 13 Laval

Région 14 Lanaudière

Région 15 Laurentides

Région 16 Montérégie

Région 17 Centre-du-Québec



## Rapports du président et des comités

Comme le titre de cette section l'indique, le rapport du président cette année est accompagné des rapports des comités de travail. Comme vous le savez, en 2004-2005, nous avons mis en place quatre comités de travail dans le but de favoriser l'implication des membres dans leur association, mais aussi d'assurer que les orientations de l'AQLM soient pleinement représentatives des intérêts de ses membres et des besoins de ceux-ci. Il est tout à fait approprié de permettre aux responsables de chaque comité de vous faire part du bilan des activités de leur comité pour cette première année d'activités.

Avant de laisser la place aux différents responsables des comités, je tiens à souligner certaines réalisations hors comité sur les plans politique et de la régie interne.

Tout d'abord, au terme de mon mandat à la présidence de l'Association québécoise du loisir municipal, je tiens, dans un premier temps, à remercier tous les membres de l'AQLM de leur confiance et de leur soutien. Merci également à tous les collaborateurs; aux membres du conseil d'administration; aux membres du comité exécutif; aux membres des comités de travail; à la direction générale et aux différents autres intervenants tels que Normand Caron pour la rédaction d'*Agora Forum*, M<sup>2</sup>e Solutions pour la gestion et le développement du portail de l'Association, et le service de gestion financière du Regroupement loisir Québec. Une fois de plus, tous ont permis à l'AQLM, en complémentarité les uns des autres, de réaliser son mandat.

Lorsque j'ai pris la présidence en 2003, j'avais plusieurs objectifs: développer davantage les services aux membres, effectuer un redressement financier et augmenter la reconnaissance de l'Association. Je crois que ces objectifs ont été atteints.

Pour ce qui est du membership actif, les objectifs financiers ont été atteints. Les objectifs ont même été dépassés en ce qui concerne les membres associés. Nous sommes particulièrement fiers de compter plus de 100 membres associés commerciaux ou corporatifs. Cela favorise le rayonnement de l'Association sans compter qu'elle prend ainsi plus de poids et de pouvoir lors des représentations officielles. Nous avons d'ailleurs à cœur que les membres associés se sentent membres à part entière de l'Association et qu'ils soient partie prenante de nos actions et réalisations. Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée pour faire part de nos sincères remerciements aux membres associés partenaires de la Conférence annuelle 2005, qui sont plus de quarante cette année.

En ce qui concerne les revenus et les dépenses, bien que nous les abordions dans la présentation des états financiers 2004-2005, je tiens à souligner que nous avons dégagé un surplus intéressant de près de 9000 \$. Nous sommes particulièrement satisfaits de la situation. Lors de la mise en place des comités de travail, de la création d'un conseil exécutif et de l'élargissement du conseil d'administration de 11 à 21 personnes, nous anticipions des augmentations de dépenses qui auraient pu occasionner un déficit pour la première année. Également, il m'apparaissait important que l'AQLM puisse compter sur des revenus plus diversifiés et garantis pour couvrir les dépenses incompressibles. Dorénavant, nous pouvons compter sur des revenus issus de la formation, sur

de meilleures entrées de cotisations par suite d'un certain ajustement, sur un pourcentage de frais de gestion retenus sur les subventions reçues pour la réalisation de projets, et sur une nouvelle façon de procéder pour les conférences annuelles, qui génèrent maintenant des profits beaucoup plus intéressants.

Sur le plan politique, nous avons poursuivi notre travail de représentation et de promotion de l'Association et de ses membres. Nous avons notamment travaillé en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à mettre en place une table de concertation scolaire municipale permanente. Comme vous le savez, cette réalisation fait suite à la Journée de réflexion sur cette thématique en 2004. Dans le même dossier, nous avons été invités à présenter une conférence lors du congrès annuel de l'Association des cadres scolaires du Québec. Merci à MM. Benoît Ouellet, Daniel Leduc et André Thibault pour leur représentation à cette occasion.

Toujours en lien avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nous avons participé à la Table des grandes villes où siègent les Villes de Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay, Québec, Montréal, Longueuil, Laval et Lévis; nous avons collaboré à la campagne Vas-y et aux journées actives. Finalement, nous avons siégé au comité de sélection du prix Dollard-Morin pour le volet municipalité, en partenariat avec le Conseil québécois du loisir et Sports-Québec.

Nous avons fait des approches auprès de l'Union des municipalités du Québec pour nous assurer que l'AQLM soit présente à la Table loisir, culture et vie communautaire récemment mise en place. À la suite d'une rencontre avec M. Ghislain Lévesque, maire de la Ville de Sept-Îles, président de cette table, nous sommes confiants que l'AQLM sera présente.

Nous avons participé à la Table des associations professionnelles municipales à laquelle siègent plus d'une dizaine d'associations telles que la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ) et bien d'autres.

Nous avons réalisé, en partenariat avec l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent, la tenue de la sixième Conférence annuelle du loisir municipal. Félicitations à tout le comité organisateur présidé par M. Benoît Ouellet. Vous avez relevé le défi de façon exceptionnelle. Merci pour votre accueil et pour la qualité de l'événement que vous nous offrez. Je tiens également à remercier la Ville de Rivière-du-Loup.

Nous avons établi les paramètres du nouveau protocole d'entente avec l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), qui est sur le point d'être signé.

Également, il est important de mentionner que l'AQLM a renouvelé son entente de service avec M. Normand Caron pour la réalisation de la revue *Agora Forum*. Elle a renouvelé également son entente de service pour trois ans avec Hippocampe LCT pour la direction générale.

Finalement, je désire remercier tout particulièrement le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour sa collaboration, notamment dans le dossier de la concertation scolaire municipale, et pour son soutien financier dans le cadre de différents projets.



Je passe maintenant la parole aux responsables des comités de travail.

Merci

## **Comité des services aux membres et des communications**

**Responsable : M. François Leblond, Baie-Comeau**

Dans un premier temps, merci à MM. Ted Cox, Daniel Leduc et Denis Blanchette pour leur participation à ce comité consacré au développement et aux suivis des services aux membres, ainsi qu'aux communications de l'Association.

Pour cette première année, notre comité a adopté dès le début un plan d'action chargé et ambitieux dont la plupart des objectifs ont été atteints. Nous avons d'abord proposé au conseil d'administration d'ouvrir la liste des membres de l'AQLM. Comme vous le savez, jusqu'à récemment la liste des membres était limitée en fonction de la taille de la population de la ville. Cette politique avait pour conséquence de réduire l'accès aux professionnels en loisir municipal, notamment les nouveaux professionnels. Cette proposition a été adoptée et nous sommes particulièrement fiers de constater que la liste des membres actifs est passée de 750 à 1138 en 2005.

Cette augmentation de membres a peu d'impact sur les dépenses de l'Association, mis à part le tirage d'*Agora Forum*. Cependant, cette augmentation a des impacts plus que positifs sur un ensemble d'éléments, notamment la participation à nos événements, la fréquentation et l'utilisation du portail, la vente de documents, etc. Cela a également pour avantage d'augmenter notre poids corporatif et notre représentativité auprès des instances politiques et associatives. Je vous invite donc à porter une attention particulière à ce changement lors du renouvellement de votre adhésion cette année en vous assurant que tous les professionnels de votre service soient sur la liste des membres.

Comme autres actions importantes, nous avons travaillé à développer avec M<sup>2</sup>e Solutions un portail sur le site de l'Association. Le portail propose plusieurs outils de communication interactifs, comme les sections questions et réponses, actualités, offres d'emplois, documentation, vocabulaire en loisir, etc. Évidemment, un tel outil nous a permis d'augmenter la qualité et la fonctionnalité de nos courriels d'information hebdomadaires, lesquels je crois sont particulièrement appréciés des membres et des partenaires. À cet effet, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour faire part de l'importance de répondre aux questions des membres qui sont soumises sur le réseau. Nous avons effectivement constaté qu'il y avait un grand nombre de questions chaque semaine, mais que celles-ci restaient parfois sans réponses. Il serait dommage, vu la somme des expertises des membres du réseau pouvant être partagées, que l'intérêt pour cet outil diminue avec le temps.

Finalement, le comité a fait le suivi du programme de reconnaissance et de mérite à l'excellence pour 2005, amorcé plusieurs autres dossiers portant notamment sur l'image corporative, comme

la modification de la grille graphique d'*Agora Forum*, la publication de deux feuillets promotionnels de l'Association et l'élaboration d'une colonnette corporative. Nous avons aussi collaboré avec l'Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (ATLMBSL) pour le développement d'une campagne de promotion du professionnel en loisir municipal. Cette initiative fait suite au dépôt du rapport d'enquête sur la reconnaissance du professionnel en loisir municipal qui a été menée également par l'ATLMBSL.

Merci à M. Ouellet et à son équipe.

De plus, un comité de bénévoles comme le nôtre doit être soutenu par une collaboration étroite du personnel. Merci à Francine pour son dynamisme et sa joie de vivre, merci à Normand pour son talent et son aura d'artiste, un gros merci à Patrick pour son leadership, son dévouement et son suivi rigide, rapide et impeccable! Merci au C.A. de nous avoir fait confiance et de nous avoir donné un peu de latitude pour travailler assez librement! Longue vie à l'AQLM, et comme le disait si bien un vieux sage :

« Nous pouvons la défier...  
Sans jamais se ramifier.  
Nous devons s'y fier...  
À la voix unifiée! »

## **Comité Recherche et développement**

### **Responsable du comité : M. Denis Servais, Québec**

Dans un premier temps, je tiens à remercier MM. Paul-André Lavigne, René Tremblay et Bernard Galipeau pour leur participation aux actions du comité. L'AQLM n'en étant pas à ses premières initiatives en matière de recherche et de développement, l'un des premiers rôles du comité a été de faire le point sur l'ensemble des projets en cours, soit :

- le tableau de bord en loisir municipal;
- le vocabulaire en loisir;
- l'enquête sur le traitement des professionnels en loisir municipal;
- le suivi auprès du Laboratoire en loisir municipal;
- la publication de deux nouveaux guides portant sur les parcs pour planches à roulettes et les aires de glisse libre.

Il est entendu que les projets de recherche, par définition, sont souvent longs, et il convient de maintenir les efforts tout au long de leur processus de réalisation pour nous assurer de l'atteinte des objectifs initiaux.

Notre comité s'est donc efforcé dans un premier temps de consolider l'encadrement des dossiers en cours avant de développer de nouveaux projets. Nous avons cependant identifié quelques dossiers que nous jugeons très pertinents et qui seront mis de l'avant en 2005-2006.

Je vous propose donc en résumé les faits saillants suivants :

**«Le vocabulaire en loisir»** - Le projet préliminaire a été déposé à l'AGA 2004 aux membres de l'AQLM. Depuis cette date, le dossier a connu un développement intéressant puisqu'il s'est bonifié de 50 nouveaux termes et concepts. Le document a été transmis à l'Office de la langue française et soumis à l'un des volets de son gala d'excellence. Nous avons à cet effet reçu une mention d'honneur pour une remarquable contribution à la promotion du français. Nous sommes particulièrement fiers des résultats obtenus. Nous tenons à remercier MM. Michel Bellefleur, Ludovic Wilmet et Patrick Lafleur pour sa réalisation. Il est à noter que l'outil fait partie des fonctionnalités du portail Internet de l'AQLM. Nous avons constaté, à la lecture des rapports de fréquentation du site, que cette fonctionnalité est l'une des plus fréquentées, sinon la plus fréquentée. Finalement, nous sommes à étudier, en collaboration avec le comité des services aux membres et des communications, la possibilité de produire un document en vente libre qui recevrait, semble-t-il, un accueil très favorable des étudiants en loisir ainsi que des milieux professionnels et associatifs.

**«Le tableau de bord en loisir municipal»** - Il s'agit d'un dossier particulièrement ambitieux dont le travail est amorcé depuis près de trois ans maintenant. En 2004-2005, le projet a été soumis à une expérimentation au sein de la Ville de Québec et des huit arrondissements. Nous tenons à cet effet à souligner la collaboration de la Ville de Québec pour son soutien financier. Cette expérimentation s'étant terminée le 30 septembre dernier, un rapport sera rédigé, et le modèle sera mis à jour ou amélioré. L'étape suivante consistera à poursuivre l'expérimentation du modèle dans d'autres villes de tailles différentes. Nous ferons donc appel à certains partenaires pour la suite du projet.

**«Guides d'aménagement»** - Le premier guide sur les parcs pour planches à roulettes est maintenant prêt et il sera disponible très bientôt. Pour ce qui est du guide sur les aires de glisse, il est à l'étape de la consultation. Il devrait être disponible en 2006.

**«Enquête sur le traitement des professionnels en loisir municipal»** - Nous aurions souhaité remettre le rapport de l'enquête de l'édition 2005 dès le début de l'automne, mais malheureusement la collecte de données a dû se poursuivre jusqu'au début de septembre parce que l'échantillonnage était insuffisant pour présenter des résultats représentatifs. Nous expliquons cette situation par le fait que nous avons procédé au moyen d'une enquête en ligne à partir du portail avec sollicitation par courriel. À la prochaine édition, nous offrirons probablement une deuxième possibilité pour participer à cette enquête qui est toujours très attendue des membres.

Merci

## Comité de formation

### Responsable du comité: Mme Christine Beaulieu

Dans un premier temps, je désire remercier les membres du comité: mesdames Chantal Lemieux, Chantal Quirion et Carole Paquet, ainsi que MM. Renaud Lamontagne, Claude Lavoie, Benoît Ouellet, Alain Cadoret, Clément Laliberté, Benoit Simard, Denis Blanchette, David Taveroff et André Marquis.

Comme vous pouvez le constater, l'intérêt pour ce comité de travail portant sur la formation était important. Tout au long de l'année, nous avons échangé sur le développement des formations pouvant être offertes aux membres de l'AQLM. Ce fut une expérience enrichissante de travailler tous ensemble.

Les formations que nous avons développées en 2004-2005 n'ont pu être offertes qu'à partir de l'hiver 2005, puisque la mise en place du comité ne fut réalisée, comme vous le savez, qu'à l'automne passé lors de la conférence annuelle 2004 à Saint-Sauveur. Il est entendu que le temps de réunir le comité pour une première fois, d'identifier les besoins des membres en cette matière et éventuellement de trouver les formateurs pour offrir les formations, nous étions déjà dans l'année 2005. Je peux vous assurer cependant que le comité a déjà identifié les formations pour 2005-2006 et que le programme débutera à l'avenir immédiatement après la conférence annuelle du loisir municipal.

En bref pour 2004-2005, quatre formations ont été offertes en plus de la Journée de réflexion annuelle 2005. Les formations portaient sur le leadership (la stratégie axiale) avec M. Michel Viens, le développement de politiques avec M. Donald Courcy, et les surfaces sportives avec M. François Hébert. La quatrième formation sur les aires de jeux était offerte par l'AQLM en partenariat avec l'ACPL. Nous tenons à remercier M. Jason Arsenault et M. Benoit Tremblay.

Pour ce qui est de la Journée de réflexion, elle portait sur le développement culturel et la communauté. Nous avons pu compter sur la collaboration de M. Michel Bellefleur, M. Marc Latendresse, M. Paul Lemay et Mme Nathalie Ouellet.

Merci à tous nos formateurs et collaborateurs qui ont donné de leur temps pour accueillir ces formations dans leur ville.

Au bilan, c'est exactement 238 inscriptions que nous avons obtenues pour l'ensemble de nos formations. La Journée de réflexion de cette année n'a malheureusement pas remporté le même succès que précédemment, avec seulement 28 inscriptions comparativement à plus de 100 en 2004, 2003 et 2001.

Pour ce qui est de la satisfaction des participants, le niveau moyen varie entre *assez satisfait* à *très satisfait*. Nous avons bien entendu relevé quelques éléments d'insatisfaction auxquels nous porterons une attention particulière en 2005-2006.

Pour ce qui est du bilan financier, malgré la faible participation à la Journée de réflexion 2005, celui-ci est tout à fait positif puisque le profit net est de 11 287,73 \$.

# Comité des thématiques

## Responsable du comité : M. Pierre Watters

Tout d'abord, merci à tous les collaborateurs de ce comité: Mme Marie-Hélène St-Onge, Mme France Tremblay, M. Jean-François Lévesque, M. Christian Nadeau et M. Jean-Pierre Tessier.

À cette première année d'activités, nous avons procédé lors d'une première rencontre à l'inventaire des différents champs d'intérêt sur lesquels nous pourrions travailler ensemble tels la culture, le récréotourisme, les aînés, les jeunes professionnels, les camps de jour, la promotion de l'activité physique et la reconnaissance de l'élite. Finalement, la thématique des «camps de jour» fut retenue à l'unanimité.

Trois mandats ont été retenus pour bien exploiter cette thématique, soit:

1. réaliser le portrait le plus fidèle possible de l'offre de service en matière de camps de jour afin que les villes puissent obtenir un outil leur permettant de se comparer à d'autres municipalités de même envergure, et pour proposer éventuellement un cahier de normes minimales de l'offre de service en cette matière au Québec;
2. organiser des journées thématiques incluant une petite formation et la recherche de solutions réalistes à des problématiques déjà bien identifiées;
3. préparer un mémoire en collaboration avec l'UMQ pour informer le gouvernement provincial des problématiques les plus criantes, dénoncer son absence totale dans ces programmes municipaux, et obtenir son aide financière substantielle et récurrente pour redresser la situation.

En cours de planification du premier mandat, «portrait de l'offre de service», nous avons commencé l'élaboration d'un questionnaire d'enquête que nous avons cependant dû mettre de côté, parce qu'une occasion s'offrait à nous de nous permettre de donner à ce projet d'enquête une représentativité plus importante et une couverture plus complète.

En effet, à la suite de quelques discussions avec le Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il nous est apparu qu'il s'agissait effectivement d'un dossier d'importance qui mériterait d'être réalisé en partenariat avec d'autres organismes concernés par la problématique et que l'AQLM ne pouvait agir seule.

L'AQLM ayant été l'initiatrice de cette démarche, elle en demeurera la coordonnatrice et la responsable. De son côté, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déjà confirmé un soutien financier de 10 000 \$. Actuellement, le dossier en est à l'étape de la planification et de la confirmation des partenaires. Nous serons en mesure de vous informer sur l'état d'avancement du projet en cours d'année.

Pour ce qui est des deux derniers mandats, nous n'avons malheureusement pas eu de temps à leur consacrer. Ce n'est que partie remise.

Comme autres actions réalisées, nous nous sommes associés à la campagne de valorisation de l'animation estivale en partenariat avec la Fédération des centres communautaires du Québec, l'Association des camps du Québec, le Mouvement québécois des camps familiaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La campagne s'est déroulée pendant l'été 2005. Des affiches faisant la promotion de l'animation estivale ont été distribuées partout au Québec. Pour ce qui est des membres de l'AQLM, l'affiche a été distribuée avec l'*Agora Forum* de l'été. Également, un petit guide des bons coups pour faire la promotion de l'animation estivale fut également envoyé par la suite. Il s'agit d'une belle initiative qui rejoint par ailleurs la thématique principale sur laquelle nous continuerons à travailler au cours de la prochaine année.

Toutes les actions en ce sens ne peuvent que contribuer à améliorer la situation des camps de jour du Québec, qu'ils soient publics ou privés.

Merci

## **Mot de la fin du président**

Donc, merci à vous tous, responsable des comités de travail ainsi qu'à vos collaborateurs. Je tiens à préciser que l'assemblée générale annuelle est le moment idéal pour discuter avec les membres de chaque comité et manifester votre intérêt si vous désirez vous impliquer.

Bref, je souhaite la plus grande des chances à mon successeur. Je pense que l'AQLM est sur une bonne voie et qu'elle répond aux attentes initiales qui ont mené à sa création il y a maintenant six ans.

Dans les prochaines années, je crois qu'il sera particulièrement important que l'Association redouble d'efforts sur le plan de la représentativité politique. Nous devons être de toutes les tables qui touchent au loisir municipal car nous en sommes l'interlocuteur principal. Nous devons continuer à travailler à sensibiliser tous les partenaires aux enjeux du loisir municipal et à offrir notre expertise comme contribution de partenaire à toutes les réflexions touchant de près ou de loin au loisir municipal.



Richard-A. Coulombe

Président

Association québécoise du loisir municipal

## SECTION 6

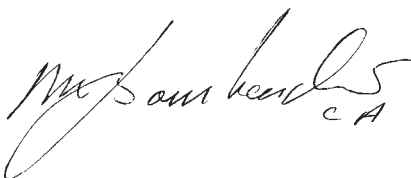
# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

Aux membres de l'Association québécoise du loisir municipal

J'ai vérifié le bilan au 30 juin 2005, ainsi que les états des résultats et de l'avoir accumulé du regroupement l'Association québécoise du loisir municipal pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au conseil d'administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis par les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du regroupement au 30 juin 2005 ainsi que les résultats de son administration pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Laval, le 3 septembre 2005

Michel Bombardier, c.a.

# Bilan au 30 juin 2005

	2005	2004
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	67 608 \$	23 506 \$
Débiteurs	24 699	23 101
Frais payés d'avance	6 435	7 863
Frais payés d'avance - Conférence annuelle	2 410	63 949
Avances	1 400	1 400
	<u>102 552</u>	<u>119 820</u>
IMMOBILISATIONS (Note 2)	<u>-</u>	<u>1 101</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>102 552 \$</u>	<u>120 921 \$</u>
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs	1 648 \$	19 455 \$
Revenus perçus d'avance (Note 3)	51 446	60 792
	<u>53 094</u>	<u>80 247</u>
AVOIR DES MEMBRES		
Avoir accumulé	<u>49 458</u>	<u>40 674</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES MEMBRES	<u>102 552 \$</u>	<u>120 921 \$</u>

Signé pour le conseil d'administration par  
Richard Coulombe, président,  
Alain Bernard, secrétaire-trésorier.



# Résultats

## Exercice terminé le 30 juin 2005

	2005	2004
REVENUS (Note 4)		
Membres	83 099 \$	77 939 \$
Vente de publicité	44 245	46 328
Conférence annuelle	144 840	64 386
Subventions	46 000	24 000
Autres	68 727	30 230
 TOTAL des revenus	 <u>386 911 \$</u>	 <u>242 883 \$</u>
 DÉPENSES (Note 5)		
Siège social	91 227 \$	81 372 \$
Agora Forum	41 750	32 183
Recherche et instrumentation	83 670	41 805
Service de vente de documents	323	2 132
Association canadienne des parcs et loisirs	6 660	8 325
Site Web	6 891	4 260
Conférence annuelle	120 012	46 169
Soutien aux membres	–	242
Conseil d'administration	24 553	17 379
Programme de communications	3 042	6 036
 TOTAL des dépenses	 <u>378 127 \$</u>	 <u>239 905 \$</u>
 EXCÉDENT DE L'EXERCICE	 <u>8 784 \$</u>	 <u>2 978 \$</u>
 AVOIR DES MEMBRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	 <u>40 674 \$</u>	 <u>37 696 \$</u>
 AVOIR DES MEMBRES À LA FIN DE L'EXERCICE	 <u>49 458 \$</u>	 <u>40 674 \$</u>

# Notes complémentaires

## Exercice terminé le 30 juin 2005

### NOTE 1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) est la résultante de la fusion du Regroupement québécois du loisir municipal (RQLM) et de l'Association québécoise des directeurs et directrices du loisir municipal (AQDLM).

L'organisme est constitué comme organisme privé sans but lucratif en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies (Québec).

L' Association a pour objectifs de :

- Regrouper les employés occupant un poste professionnel dans un service de loisir municipal ou dans un équivalent mandaté par une Ville.
- Promouvoir le loisir municipal
- Offrir une gamme de services à ses membres
- Œuvrer au développement des pratiques professionnelles en loisir municipal.

### NOTE 2 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont établies au coût d'acquisition. L'amortissement est déterminé selon la méthode du solde dégressif.

	Équipement et mobilier de bureau	Amortissement accumulé	Valeur nette
Coût au 30 juin 2003	2 482 \$	1 106 \$	1 376 \$
Amortissement de l'année 2003-2004		275	275
Valeur nette au 30 juin 2004	2 482 \$	1 381 \$	1 101 \$
Radiation de l'année 2004-2005	2 482 -	1 381 -	1 101 -
Valeur nette au 30 juin 2005	0 \$	0 \$	0 \$

### NOTE 3 REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2005	2004
Inscriptions- Conférence	29 792 \$	29 792 \$
Subvention- Thématique Conférence	—	31 000
Subvention- Thématique Conférence	11 625	—
Subvention- Thématique Conférence	10 000	—
	<u>51 417 \$</u>	<u>60 792 \$</u>

### NOTE 4 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE REVENUS

	2005	2004
Membres		
Actifs	67 404 \$	66 970 \$
Associés	15 495	10 819
Individuels	50	—
Étudiants	150	150
	<u>83 099 \$</u>	<u>77 939 \$</u>
Vente de publicité		
Agora Forum	44 245 \$	45 952 \$
Site Web	—	377
	<u>44 245 \$</u>	<u>46 328 \$</u>
Subventions		
Gouvernement du Canada	10 000 \$	10 000 \$
Guide planches à roulettes	6 800	7 000
Guide aires de glisse	6 800	7 000
Gestion de subvention	5 900	—
Boîte à outils – Centre de documentation virtuelle	15 000	—
Autre	1 500	—
	<u>46 000 \$</u>	<u>24 000 \$</u>
Autres		
Journée de réflexion	3 243 \$	12 375 \$
Vente de documents	1 532	2 301
Tableau de bord	34 875	1 214
Bibliothèque	367	—
Droits d'auteur	—	124
Autre	1 000	77
Autre événements	3 630	24
Ristoune – La Capitale	356	—
Intérêts	5	2
Formation 1 (Stratégies axiales)	4 574	9 148
Formation 2 (Surfaces sportives)	12 715	4 966
Formation 3 (Développement de politiques)	6 430	—
	<u>68 727 \$</u>	<u>30 230 \$</u>

## NOTE 6 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE DÉPENSES

	2005	2004
Siège social		
Direction générale déléguée	37 008 \$	36 000 \$
Soutien administratif	15 804	10 500
Autres ressources professionnelles	6 190	—
Ressources techniques	13 266	—
Poste et messagerie	2 548	10 760
Frais de déplacements	6 974	8 233
Téléphone, communications, Internet	—	4 447
Contrat de service	3 750	2 925
Photocopies	1 197	1 765
Assurances	912	1 559
Autres	15	1 234
Frais bancaires	810	1 007
Siège social	1 232	717
Honoraires de vérification	675	675
Papeterie et fournitures de bureau	563 –	458
Radiation du mobilier	1 101	—
Mauvaises créances	—	307
Cotisations	282	272
Honoraires professionnels	25	238
	<u>91 227 \$</u>	<u>81 097 \$</u>
Agora Forum		
Impression	16 110 \$	13 331 \$
Rédaction et graphisme	12 239	9 252
Commission sur vente de publicité	8 876	8 653
Poste	4 012	766
Représentation	514	170
	<u>41 750 \$</u>	<u>32 183 \$</u>
Association canadienne des parcs et loisirs		
Cotisations	6 660 \$	8 325 \$
	<u>6 660 \$</u>	<u>8 325 \$</u>

NOTE 6 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE DÉPENSES (suite)

	2005	2004
Recherche et instrumentation		
Terminologie en loisir	2 210 \$	9 051 \$
Journée de réflexion municipale	832	6 172
Tableau de bord en loisir municipal	34 875	6 018
Formation 1 (Stratégies axiales)	3 036	4 306
Formation 2 (Surfaces sportives)	5 103	3 582
Formation 3 (Développement de politiques)	4 682	—
Programme Excellence	4 924	469
Guide Planche à roulettes	5 458	6 143
Guide Aménagement des aires de glisse	5 275	6 065
Boîte à outils – Centre de documentation virtuelle	15 000	—
Autres frais	2 275	—
	<u>83 670 \$</u>	<u>41 805 \$</u>
Vente de documents		
Achat de documents	35 \$	—
Impression de documents	288	—
	<u>323 \$</u>	<u>—</u>
Site Internet		
Gestion du site	5 891 \$	3 510 \$
Agora Forum	1 000	750
	<u>6 891 \$</u>	<u>4 260 \$</u>

## CONFÉRENCE ANNUELLE 2004 (SAINT-SAUVEUR)

### REVENUS

Inscriptions		
Membres ou retraités	52 922 \$	
Non-membres	3 330	
Conjoints ou retraités	1 312	
Étudiants	675	
Tardives	2 564	
Observateurs	8 059	68 862 \$

Salon des exposants	26 515	
Dons	350	
Commandite	435	
Banquets	4 009	
Chambres	44 670	75 979 \$
		<u>144 840 \$</u>

### DÉPENSES

Hébergement et repas	82 687 \$	
Banquet du président	4 800	
Thématique	16 470	
Secrétariat de l'événement	3 641	
Programme des conjoints	1 109	
Salon des exposants	11 305	120 012 \$

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		<u><u>24 828 \$</u></u>
---------------------------------------	--	-------------------------





Association québécoise  
du loisir municipal

4545, av. Pierre-De Coubertin  
C.P., 1000, succursale M  
Montréal (Québec) H1V 3R2  
[www.loisirmunicipal.qc.ca](http://www.loisirmunicipal.qc.ca)